

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 septembre 2009 à 20 H 00

Présents : MM. COGNARD, BIOT, VAROT, JOURNET, LAROCLETTE, PERRATON, LEGENDRE, FEY, VINCENT, PENILLARD, Mmes GIVOIS, BOURDON, PIN, GROUX, MORAT

Lecture du procès-verbal de la séance du 26 juin 2009 par Monsieur Camille BIOT et approbation de celui-ci à l'unanimité. Toutefois, M. Michel FEY signale qu'il a été omis de relater son intervention à propos des inondations du quartier de Savy-le-Bas en cas d'orages ainsi que des propositions faites pour remédier à ce problème : entretien des fossés, pose de grilles. Ces travaux seront envisagés en 2010.

Projet de modification du PLU

Afin de permettre l'urbanisation d'une zone UXa au nord du garage Gilbert, le long de la R.N. 6, l'Atelier du Triangle et la DDE se réuniront le mercredi 16 septembre à 14 H 30 en mairie de Chaintré avec la commission urbanisme.

Bâtiment RENAUDIER :

L'OPAC a de nouveau visité cet immeuble le 27 août dernier afin d'établir un projet d'aménagement de ce bâtiment. Ses conclusions seront rendues à la fin du mois. La commission bâtiment se réunira avant de présenter leur proposition au prochain conseil municipal qui devra statuer. M. le Maire signale que dans le cas de l'acquisition de ce bien par la commune et de la réalisation des travaux par l'OPAC, notre collectivité pourrait bénéficier d'une subvention Villages Avenir de 30 % du montant de l'acquisition de la part du Conseil Régional.

Rallye du vin bourru le 4 octobre prochain :

Il se déroulera sur les circuits 6 et 7 de la Route des Vins. Le départ aura lieu à Vinzelles à 10 H 00. L'inscription est fixée à 8€ par véhicule. Des animations et jeux auront lieu dans chaque village traversé. La remise des prix est prévue à 18 H 30 à Vinzelles. Un appel est fait aux bonnes volontés pour participer à l'animation de cette journée. Des propositions de publicité dans les prospectus sont soumises aux viticulteurs ainsi qu'à toute autre entreprise intéressée.

Fête du Vin Nouveau le 10 octobre 2009 :

La fête du vin nouveau organisée par le Comité des fêtes aura lieu le samedi 10 octobre. Une délégation de Coëx est invitée.

Chauffage de l'Eglise :

M. le Maire donne connaissance des devis relatifs à l'acquisition d'un chauffage à air pulsé : coût d'environ 2 000 €. Le choix du conseil municipal se porte sur l'entreprise BAPL à Mâcon. Les travaux de démontage de la chaudière actuelle seront effectués par le personnel communal.

Travaux fossé Les Landes :

A la demande de M. Jean MICHON, une visite a eu lieu sur place avec M. le Maire et M. JOURNET afin de constater les dégâts occasionnés par l'écoulement important des eaux pluviales qui ont creusé le fossé jusqu'à 1.50 m de profondeur. Le fond du fossé se trouve actuellement en-dessous du niveau des fondations du mur de clôture ce qui provoque un basculement du mur sur la route.

Le conseil municipal propose de faire buser ce fossé par le personnel municipal, jusqu'à la propriété de Mme Payebien. Un remblai sera également effectué pour soutenir le mur de la propriété Michon.

Le busage du fossé près de la propriété de Dominique CORNIN, aux Landes, sera effectué dans les mêmes conditions.

Convention Prévention Routière :

Un enseignement théorique et pratique de la sécurité aux enfants des écoles est prévu au cours du 4^{ème} trimestre 2009 et 1^{er} semestre 2010. Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de prise en charge de deux repas par jour de présence sur la commune.

Compte-rendus des commissions :

Rentrée scolaire : le maire ainsi que les 1^{er} et 2^{ème} adjoints étaient présents à l'ouverture de l'école ainsi que le garde-champêtre. En effet, les stationnements, chemin piétonnier et passages piétons ont été réalisés cet été afin de sécuriser l'accès des enfants à l'école. Il convient toutefois que chaque parent veille à stationner son véhicule sur les emplacements matérialisés afin de laisser libre la voie de circulation.

L'effectif scolaire est en hausse de 9 enfants soit 42 au total. Mme Emilie COURRIER, nouvelle institutrice, a accueilli les enfants avec M. Corentin MEMET, directeur de l'école.

Grippe A : les sanitaires de l'école ont été équipés en distributeurs de papiers, poubelles et gel antiseptique.

Numérotations des habitations : mise en place au printemps prochain.

Questions diverses

Logements des Plessys : Suite à une nouvelle fuite d'eau sous une baignoire, contact a été pris avec M. Jailliet, architecte, et les entreprises concernées par les multiples désordres de ces logements. Une réunion a eu lieu sur place le 1^{er} septembre afin d'organiser la réparation des dégâts et le partage des responsabilités.

GRDF : un avenant au contrat de concession signé le 24 novembre 2003 est proposé à la commune. En effet, le décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 offre la faculté aux autorités concédantes de contribuer financièrement aux raccordements de nouveaux clients, lorsque leurs rentabilités ne sont pas assurées. Avant de délibérer, M. le Maire souhaite plus d'informations sur ce dossier.

Agence Technique Départementale : le Conseil Général propose la création d'une Agence Technique Départementale qui puisse fournir de l'information et de la documentation, du conseil budgétaire et financier, du conseil juridique et administratif, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. La participation de chaque commune devrait être d'environ 0.50 €/habitant.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la constitution d'une entité supplémentaire.

Demande de subvention de l'Interclasse en zéro Crèches/Chaintré d'un montant de 250 € au budget 2010. M. Varot et Mme Givois quittent la salle du Conseil. Avis favorable des membres présents.

Virements de crédits : 1 024.96 € versée par Groupama lors de la cession de l'Express à imputer en Dépenses d'Investissement au c/2182 et recettes d'investissement au chapitre 024.

Communauté de Communes du Mâconnais-Beaujolais : attribution d'un fonds de concours de 500 € concernant l'entretien des locaux de la bibliothèque. Avis favorable du conseil municipal.

Centre de Première Intervention : une rencontre a eu lieu le 29 août avec M. DELORME, Chef de Corps au sujet des points suivants :

- demande d'implantation d'un poteau d'incendie rue des Murs : impossible car la conduite actuelle ne permet pas un débit suffisant.
- équipement d'une nouvelle recrue : oui, sauf le casque (en stock)
- création d'une ligne téléphonique et internet au local des pompiers : oui mais aux frais du CPI
- aménagement de l'espace situé au fond du local : oui mais aux frais du CPI
- organisation du téléthon : comme antérieurement, dans le local du CPI
- acquisition d'un camion : en 2010, budget maximum 12 000 €, mais sans aucune autre dépense sur l'année.

Recensement de la population : il convient de recruter un agent recenseur.

SITUM : M. LAROCLETTE fait part de l'absence de points d'arrêts du transport scolaire pour les élèves fréquentant le collège Notre-Dame. M. Camille BIOT se charge de la question.

Edition Revue Municipale : M. BIOT communique les deux devis reçus pour les deux prochaines années (sur 7 demandes envoyées). Le devis de Bureautique 71 est retenu. Les demandes de publicité peuvent être lancées et les associations peuvent déjà préparer leur bilan.

Subvention Cantonale : 2 500 € sont attribués à la commune de Chaintré pour les travaux de l'année 2010.

Zac des Bouchardes : M. le Maire informe qu'une modification du zonage des parcelles concernées par la crue de 1840, sises Zac des Bouchardes à Chaintré, pourrait être engagée prochainement.

Concernant la construction de la route depuis la sortie du pont d'autoroute à Crêches/Saône jusqu'aux Bouchardes, son tracé pourrait suivre celui de l'autoroute, sans remblai, et déboucher au nouveau rondpoint à créer au nord de la ZAC. Cette voie serait inutilisable en cas d'inondation mais permettrait de désengorger la zone commerciale des Bouchardes.

M. PENILLARD souligne qu'au cours de la réunion du mois d'août en mairie de Crêches/Saône, M. le Maire de Crêches/Saône a décidé de participer à la construction de ce nouveau rondpoint à hauteur de 150 000 €.

Concernant le départ d'enseignes de Chaintré sur le Parc des Bouchardes à Crêches/Saône, une compensation de la taxe professionnelle sera effective dès 2011.

CUMA des VIGNES : la station de lavage fonctionne. Le portail reste à installer. M. PENILLARD informe que lors de la coupure d'eau du 22 au 23 août suite à la casse de conduite sur la R.D. n° 89, un robinet était resté ouvert et que celui-ci a coulé de 4 H 00 du matin à midi le lendemain.

Lavoir de la Vernette : Mme Sombsthay a signalé en mairie que le mûrier planté par la commune était mort. M. le Maire informe que le personnel communal en était informé et qu'il doit trouver le temps nécessaire à son abattage.

M. Larochette signale que des lessives de tapis sont parfois effectuées dans ce lavoir et des barbecues organisés contre le mur.

Une interdiction de lessive sera affichée.

Rue du Paradis : M. PERRATON demande si un passage piéton est envisagé.

Route des Galopières : M. PERRATON signale à nouveau les arbres gênants pour les tracteurs et camions, route des Galopières. Les propriétaires des parcelles et des arbres seront prévenus afin de procéder à leur élagage.

Cantine Scolaire : M. PERRATON signale qu'en cas d'absence du personnel municipal chargé de la surveillance des élèves pendant le temps de repas, M. le Directeur de l'Ecole se charge d'effectuer cette surveillance. Toutefois, il convient de vérifier la responsabilité des personnes autres que le personnel municipal au sein de l'association du restaurant scolaire.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 8 octobre à 20 H 00.

Le Maire,
Jean-François COGNARD